

## Réévaluation des agents industriels de préservation du bois Rapport d'étape

Le présent document fait le point sur la situation depuis l'annonce, le 2 juillet 1992, de la réévaluation des agents industriels de préservation du bois (A92-02, *Réévaluation des agents industriels de préservation du bois*).

La procédure de réévaluation fait partie du programme canadien de réglementation des pesticides et consiste à réévaluer l'innocuité, les avantages et la valeur des pesticides homologués au Canada.

La réévaluation des agents industriels de préservation du bois concerne 9 matières actives\*. À l'heure actuelle, on compte 30 produits homologués pour la préservation du bois au Canada. Ces produits sont appliqués dans environ 60 installations de traitement. Les produits du bois ainsi traités sont utilisés pour les traverses de chemin de fer, les poteaux de téléphone et d'électricité, dans l'aménagement paysager, dans la construction de structures pour terrains de jeux, de pilotis érigés dans l'eau salée et dans l'eau douce et comme bois de construction en général.

Le présent document est publié sous les auspices du Comité interministériel exécutif sur la lutte antiparasitaire où siègent des représentants des ministères fédéraux de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire, de la Santé, de l'Environnement et des Ressources naturelles.

\* Pentoxyde d'arsenic, octaborate disodique tétrahydraté, oxyde cuivrique, acide chromique, créosote (incluant les goudrons), pentachlorophénol et chlorophénols apparentés, cuivre élémentaire (présent sous forme de naphatéate de cuivre), 8-quinolinolate de cuivre et zinc élémentaire (sous forme de naphatéate de zinc)

*(also available in English)*

**Le 14 février 1994**

Ce document est publié par la Division de la gestion des demandes d'homologation et de l'information, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Coordonnatrice des publications  
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire  
Santé Canada  
L.A. 6606D1  
2250, promenade Riverside  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K9

Téléphone : (613) 736-3592  
Télécopieur : (613) 736-3798  
Service de renseignements : 1-800-267-6315  
(au Canada seulement)  
Internet : pmra\_publications@hc-sc.gc.ca  
www.hc-sc.gc.ca



Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada

Canada

## **Situation actuelle**

Les titulaires d'homologation (et fabricants) des matières actives ont réagi à l'annonce de la réévaluation en indiquant qu'ils fourniraient les données et l'information existantes pour une évaluation préliminaire des risques potentiels pour la santé et pour l'environnement. En janvier 1993, les titulaires des matières actives visées ont fourni certaines données aux organismes chargés de l'examen pour que l'évaluation puisse être amorcée. À l'heure actuelle, la réévaluation des agents industriels de préservation du bois en est aux stades préliminaires.

## **Coordination avec l'*Environmental Protection Agency* (EPA) des États-Unis**

Dans le cadre de l'Accord commercial Canada-États-Unis, des discussions ont eu lieu avec les responsables de la réglementation des pesticides de l'EPA à l'automne 1993. Une entente a alors été conclue pour rechercher officiellement des possibilités de coordonner la réévaluation par le Canada et la réhomologation\* par l'EPA des matières actives actuellement autorisées à l'emploi dans les produits industriels de préservation du bois.

Cette entente est avantageuse pour les deux pays en leur offrant la possibilité d'envisager l'harmonisation de la réévaluation / réhomologation de ces produits. Elle rend aussi plus probable la participation des fabricants de matières actives, qui évoluent sur les mêmes marchés internationaux réglementés et qui vont probablement fonder leurs décisions d'affaires sur la taille du marché et des considérations d'ordre économique. Des discussions préliminaires entre le Canada et les États-Unis auront lieu au premier trimestre de 1994.

## **Effet de la réévaluation sur l'homologation de nouveaux produits**

Tel qu'expliqué auparavant dans le présent document, la réévaluation consiste à reconsidérer l'homologation des pesticides actuellement utilisés. La procédure d'homologation des produits nouveaux ou de rechange est indépendante de la réévaluation des matières actives existantes. Les produits qui satisfont aux conditions d'homologation actuelles seront considérés pour l'homologation comme produits de préservation du bois.

## **Évaluation des avantages**

Ressources naturelles Canada et Agriculture et Agro-alimentaire Canada évalueront les avantages et la valeur de ces produits dans le cadre de la procédure de réévaluation. Des études en cours couvrent ces aspects de la réévaluation.

---

\* La réhomologation aux États-Unis est l'équivalent de la réévaluation au Canada.

L'évaluation des avantages nécessitera un examen de l'efficacité du produit afin de déterminer si les doses d'emploi (précisées sur l'étiquette du produit) doivent être modifiées. L'évaluation de la valeur pourrait inclure une analyse des avantages pour les Canadiens d'utiliser ces produits de préservation et le bois traité avec ces derniers. De plus, elle pourrait considérer les avantages potentiels de produits de rechange non encore homologués.

En outre, la possibilité d'utiliser des méthodes de rechange pour maîtriser et prévenir la prolifération des micro-organismes qui font pourrir le bois, de même que d'autres matériaux de construction comme le métal et le béton, pourrait aussi être envisagée dans le cadre de cet examen.

## **Prochaines étapes**

Les ministères fédéraux de la Santé et de l'Environnement devraient faire part aux titulaires d'homologation de leurs observations concernant l'étude préliminaire des données soumises. Dans ces remarques, les ministères pourraient mentionner des études supplémentaires disponibles qui pourraient faire partie de la base de données sur une matière active. Notons qu'on n'a pas encore déterminé les données à exiger pour l'évaluation de l'innocuité, des avantages et de la valeur.

D'autres discussions auront lieu avec l'EPA des États-Unis dans le but de cerner les domaines de coopération potentiels dans la réhomologation/réévaluation des 9 matières actives actuellement homologuées pour usage dans les produits industriels de préservation du bois. Nous espérons établir des objectifs conjoints qui résulteront en une coordination des activités de réévaluation dans les deux pays.

Pour toute question concernant le présent document, s'adresser au :

Service d'information  
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire  
Santé Canada  
L.A. 6606D1  
2250, promenade Riverside  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K9